

stant l'alinéa 45(1)b) du Règlement, je propose que le projet de loi modifié soit lu maintenant pour la troisième fois.

Son Honneur le Président *pro tempore*: Accordez-vous la permission, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi modifié, lu pour la troisième fois, est adopté.)

LA RÉFORME DU SÉNAT

FIN DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Gigantès, attirant l'attention du Sénat sur la réforme du Sénat.—(*L'honorable sénateur Macquarrie*).

L'honorable Heath Macquarrie: Honorables sénateurs, je pense encore une fois à sir John A. Macdonald quand il a dit à son Mackenzie Bowell: «La journée a été longue, Bowell.»

Le sénateur MacDonald: Pédant!

Le sénateur Macquarrie: Il y a quelques jours, à la fin du discours du sénateur Frith, mon ami et collègue, le sénateur MacDonald de Halifax a déclaré que ce discours serait peut-être le dernier sur la réforme du Sénat. Je ne sais pas s'il disait cela avec regret, mais je peux lui assurer qu'il n'a aucune raison de pleurer. Il y aura encore beaucoup de discours après celui-ci sur la réforme du Sénat. Quand les parties du récent communiqué portant sur ce sujet prendront une forme visible et légale, elles resteront parmi nous pendant au moins six mois. Si certains ne sont pas satisfaits du résultat, 1995 est très loin pour ceux d'entre nous qui sont septuagénaires. Donc, sénateur MacDonald, ce sujet sera encore souvent débattu. Ça ne prenait pas le sénateur Frith pour dire que le sujet n'était pas nouveau, mais qu'il a suscité un nouvel intérêt.

● (1710)

Nous avons lu et entendu beaucoup de choses au sujet de la réforme du Sénat, à la dernière conférence. Le premier ministre de l'une des provinces a offert six sièges, un autre en a offert deux et un autre deux aussi. S'il y avait eu un bon néo-démocrate parmi eux et s'il avait été fidèle à ses principes, il aurait peut-être dit: «Prenez tous les miens.» Et s'il y avait eu une deuxième ronde, ils auraient peut-être attrapé la fièvre des enchères et le Sénat aurait peut-être été aboli. Mais ce n'est pas arrivé.

Au milieu de l'excitation générale et des félicitations qui pleuvaient sur le premier ministre Peterson, je pense que personne—du moins à ma connaissance—n'a laissé entendre que nous étions rendus au point où les provinces sont assez importantes pour qu'un premier ministre dispose comme il l'entend d'un certain nombre de sièges au Parlement fédéral. Le Canada est devenu si provincialisé au cours des 20 dernières années que personne ne semble avoir remarqué cela.

Le Sénat des trois E semble être la question de l'heure. Il paraît que c'est la contribution de l'Ouest à l'évolution du processus. En fait, ce sont des habitants de ma propre province, l'Île-du-Prince-Édouard, qui, les premiers, ont lancé cette idée au cours des négociations de 1864. En 1865, ils réclamaient fortement deux des trois E, c'est-à-dire un Sénat

[Le sénateur Frith.]

égal et élu. Dans leur grande sagesse, ils avaient décidé de faire élire leur propre chambre haute et ils en étaient très contents. Malheureusement, leur proposition n'a pas été retenue. Dans la plupart des débats sur cette question, et je dirais même sur de nombreux autres sujets, ils étaient en minorité. Cela aurait pourtant été si magnifique si on avait adopté leur recommandation. Même le sénateur Phillips aurait accédé plus rapidement au Sénat, puisque nous ne nous serions pas contentés de seulement quatre sièges. Leur proposition a été rejetée. Ils n'ont reçu aucun appui de la part du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse.

Il semble que le régionalisme inhérent qui devait être si fort n'existait pas. Par ailleurs, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse n'ont pas joué de finesse dans leurs propres négociations. Pour utiliser une expression bien de chez nous, ils se sont faits «passer un sapin».

Il y avait une colonie à l'époque qu'on appelait le Canada qui a été transformée, au cours du processus de confédération, en deux provinces. Il y avait aussi deux colonies anciennes et originelles, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. On aurait pu croire que la formule envisagée accorderait le même nombre de sièges aux deux provinces qui formaient auparavant une seule colonie qu'à chacune des colonies maritimes, mais c'était peut-être trop demander. On aurait pu croire aussi que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, provinces absolument essentielles à la Confédération, auraient réclamé autant de sièges que le Québec et l'Ontario.

On parle constamment de «régions», un mot dont on abuse, à mon avis. Nous nous sommes retrouvés avec une première région formée d'une province détenant 24 sièges et avec une deuxième région formée d'une autre province détenant 24 sièges. Ce qui restait dans l'est du pays est devenu une troisième région regroupant deux, puis très rapidement trois provinces.

Au début, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard critiquaient le nombre de sièges accordés, mais ils ont tôt fait d'aborder d'autres sujets de controverse.

Le sénateur Frith nous a donné un cours d'histoire fort intéressant l'autre jour. Il a remonté le cours de notre histoire jusqu'en 1874 ou en 1875. Je vais prouver que j'ai été encore plus diligent que lui car j'ai découvert que le Sénat existait depuis moins de deux ans quand un député de l'Ontario a demandé à Sir John A. Macdonald s'il songeait à rendre le Sénat électif ou à l'abolir. Sir John A. Macdonald l'a certainement remis à sa place en lui répondant: «Pareilles idées ne nous sont jamais venues à l'esprit.»

Plus tard, en 1875, une bien mauvaise année pour le Sénat, un certain Mills est intervenu aux Communes pour déclarer que le Canada avait une deuxième chambre qui ne rendait de comptes à personne, que personne ne pouvait influencer et que rien n'obligeait à respecter l'opinion publique ou l'opinion de la Chambre des communes. Il a qualifié le Sénat de l'époque d'institution isolée, d'excroissance de notre Constitution. Il cherchait à rallier l'appui de la Chambre pour éradiquer de notre système «une institution inutile et pourrie».

Le sénateur Frith: A part cela, trouvait-il le Sénat à son goût?

Le sénateur Macquarrie: On aurait dû le rappeler à l'ordre évidemment car le Règlement ne permet pas un tel langage.